



Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Mobiliser les aînés, renforcer les collectivités

Liste de contrôle de la demande

Afin que votre Demande de financement soit admissible, vous devez présenter votre demande, incluant les documents requis, en un seul dossier complet (le cachet de la poste faisant foi) d'ici la date de clôture de l'appel de propositions.

Lorsque vous remplissez votre demande, vous devez consulter le **Guide du demandeur PNHA** pour les exigences détaillées et les notes supplémentaires pour chaque élément de cette liste de contrôle.

Toutes les demandes doivent inclure :

- Une liste des noms et numéros de téléphone des membres du conseil d'administration (organisme dirigeant).
 - Si c'est un comité ad hoc, également inclure les adresses.
- Au minimum une lettre confirmant l'appui de votre projet par la collectivité.
- Des lettre(s) de votre(vos) partenaire(s) de projet confirmant leur participation, le cas échéant (par exemple, une école appui un projet de mentorat).
- Une preuve du type de votre organisme, son statut juridique et sa structure de gouvernance, y compris :
 - un document de l'Agence du revenu du Canada (ARC) où figure le numéro d'entreprise ou le numéro d'enregistrement de votre organisme auprès de l'ARC;
 - si votre organisme est incorporé, une copie d'un des articles suivants sont requis : lettres patentes, statuts de la corporation, certificat de constitution, acte constitutif, règles administratives, ou de constitution;
 - si votre organisme n'est pas incorporé, soumettre une copie de vos règlements, règlements administratifs, ou de constitution;
- les organismes autochtones qui font partie d'une bande doivent fournir une copie de la Résolution du conseil de bande ou toute autre autorisation nécessaire.



Les demandes de rénovation ou de réaménagement

- Si vous êtes le propriétaire** de l'immeuble, ou du terrain, où votre organisme fonctionne, vous devez également fournir une preuve du droit de propriété (c. à d. relevé de taxe foncière, avis d'évaluation foncière, contrat d'achat). (Remarquez que les travaux de construction à une résidence ou à une habitation privée ne sont pas admissibles.)
- Si vous êtes locataire (et NON le propriétaire)**, vous devez fournir :
 - Une copie du contrat de location (bail) ou de la lettre d'entente auquel il devra rester au moins cinq années de location, y compris les détails de l'accord de maintenance et d'entretien.
 - Si la responsabilité des travaux incombe au locataire, une lettre de consentement du propriétaire dans laquelle il consent à la réalisation des travaux de rénovation ou des réparations proposées doit être fournie avec la demande de financement.

Notes importantes

- Toutes les lettres d'appui, de partenariat et de consentement doivent inclure le nom, le titre du poste et la signature de l'auteur, le nom de l'organisme, l'adresse, le numéro de téléphone et la date. La ou les lettres doivent être rédigées sur le papier à en-tête de l'organisme, le cas échéant.
- Au moins trois estimations externes pour chaque activité du projet proposé sont requises de trois entrepreneurs distincts (pour des projets dont le coût total est inférieur à 5 000 \$, une estimation externe

est suffisante), ou une justification pour laquelle trois estimations ne peuvent pas être fournies et comment les coûts projetés ont été calculés.

- Assurez-vous que les activités du projet sont conformes aux lois et aux règlements. Par exemple, le code du bâtiment exige-t-il un permis ou une personne de métier certifiée pour rénover la plomberie? Si le travail est effectué par un plombier dont la certification est expirée, les dommages seront-ils couverts par l'assurance si un tuyau éclate lors des rénovations?
- Si votre organisme utilise une installation qui est louée par une autre entité, l'entité qui loue l'installation doit présenter la demande. Dans ce cas, une lettre de partenariat sera nécessaire pour démontrer comment l'entité travaille avec le groupe d'aînés afin d'offrir des activités aux aînés.

Par exemple :

- Le Club d'âge d'or loue le centre communautaire qui est détenu par la municipalité et également utilisé par le Club des lions à l'occasion.
- Le Club d'âge d'or a demandé au Club des lions de remplir la demande en leur nom, car le Club de lions a plus d'expérience à remplir des demandes auprès des programmes de financement.
- Dans ce cas, la demande doit être présentée au nom du Club de l'âge d'or, car c'est lui qui a le bail et les activités proposées sont principalement pour son propre bénéfice.

Remarque : Une fois présentée, votre Demande de financement sera considérée comme définitive et les modifications aux activités du projet ne seront pas autorisées.



Information supplémentaire

Pour de plus amples renseignements sur le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, visitez Canada.ca/financement-nouveaux-horizons-aines-communautaires ou communiquez avec nous au : **1-800-277-9915** et composez le « 0 ».

Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Liste de contrôle de la demande

Vous pouvez télécharger cette publication en ligne sur le site canada.ca/publicentre-EDSC

Ce document est aussi offert sur demande en médias substituts (gros caractères, braille, audio sur cassette, audio sur DC, fichiers de texte sur disquette, fichiers de texte sur DC ou DAISY) auprès du 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un télécriteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2016

Pour des renseignements sur les droits de reproduction : droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca

PDF

N° de cat. : Em12-27/7-2017F-PDF
ISBN : 978-0-660-08426-8

EDSC

N° de cat. : SSD-186-05-17(7)F